CNS
d'Gesondheetskeess

Caisse nationale de santé

Internet www.cns.lu
Courrier L-2980 Luxembourg
Courriel cns@secu.lu
Visite 125, rte d'Esch
Luxembourg

Tél +352 2757-1
Fax +352 2757-2758

«NOM1»
«NUMERO_ET_RUE»

L-«CODE_POSTAL» «LOCALITE»

Date
6 juin 2019

Courrier
Courrier simple

Contact
Service Tiers payant laboratoires, infirmiers, sages-femmes et soins palliatifs

Concerne : Adaptation du traitement informatique des tarifs de la nomenclature des infirmiers pour les personnes protégées avec un plan de prise en charge assurance dépendance.

Madame, Monsieur,

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme de l'assurance dépendance en 2018, les algorithmes de contrôle appliqués par la Caisse nationale de santé (CNS) dans le cadre de la facturation des infirmiers ont évolués, afin de les aligner progressivement à la nouvelle législation.

Dans ce cadre, les modifications finales ont été intégrées au mois de mai 2019. Par la présente, nous tenons à vous informer des impacts de cette adaptation sur la facturation des actes et services des infirmiers :

- Pour toute personne dépendante avec un plan de partage (Prestations en nature et espèces) ou en nature exclusif, ayant conclu un contrat avec un réseau ou un établissement, les forfaits de la section 8 de la nomenclature sont à facturer pendant la durée du contrat. A l'exception du dernier jour pour lequel aucune prestation n'est remboursable.
- En cas d'absence d'un contrat, les actes en dehors de la section 8 de la nomenclature sont à facturer. Une ordonnance médicale est requise.
- Pour toute personne dépendante avec un plan espèces exclusif, les actes en dehors de la section 8 sont à mettre en compte. Une ordonnance médicale est requise.

En outre, nous tenons à vous informer que la valeur de la lettre-clé des infirmiers a été augmenté en date du 1er mai 2019. Le tableau des actes et services avec les nouveaux tarifs se trouve sur notre site Internet, dans la rubrique « Législations ».

Tout en restant à votre disposition en cas de besoin, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.

Le Président de la
Caisse nationale de santé

Christian OBERLÉ